CHSCT-Ministériel du 25 janvier 2022

Déclaration Liminaire

Monsieur le Garde des Sceaux,
Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames, Messieurs,

La situation sanitaire reste préoccupante au plan national, le niveau des contaminations est encore très élevé. Pendant ce temps-là, vous continuez de souffler le chaud et le froid, le *" En même-temps "* que l'on connait que trop bien maintenant.

Comment devrions-nous interpréter la tenue contrainte de cette réunion d'information en visioconférence au vu du CONTEXTE SANITAIRE, alors même que vous essayerez d'en relativiser les conséquences d'ici quelques instants ?

La réponse est peut-être à aller chercher sur le terrain, aucune réduction de l'activité judiciaire, aucune mesure pour freiner l'augmentation des personnes placés sous écrou, rationnement sur les dotations de masques FFP2, aucun détecteur de CO2 ou de purificateur d'air à l'horizon, encore des réticences sur la mise en œuvre du télétravail obligatoire pour les personnels qui pourraient en bénéficier au sein des services déconcentrés, quid de l'absence d'organe de contrôle sur son déploiement…

- **Permettez-nous de reprendre une citation de Antoine Gombaud :**

" Le jour tire son éclat du soleil et nous tirons le nôtre des gens qui nous protègent ".

► MALHEUREUSEMENT NOS PROTECTEURS NE SONT PAS EN FACE DE NOUS !!!

L'Union *FO* Justice tient à avoir une pensée pour les collègues touchés par le virus et/ou encore hospitalisés à cause du CoVid-19. Pour l' Union *FO* Justice, il est impératif de changer de politique sur la gestion de cette crise.

PRÉVENIR, PRÉVENIR, PRÉVENIR POUR NE PLUS GUÉRIR. Après ces deux années qui viennent de s'écouler, il est évident que nous allons devoir collectivement apprendre à vivre avec le virus. Chamboulant nos vies, nos organisations de travail et modifiant irréversiblement nos échanges interprofessionnels, les travaux dans ce domaine ne font que débuter.

Malgré le fait que le compte à rebours soit déclenché, H-2 avant que la fusion de cette instance avec celle du Comité Technique vienne sonner le glas sur ce comité, et a n'en pas douter, portant un coup d'arrêt sur la montée en puissance sur la santé, la sécurité et sur la qualité de vie au travail au sein de notre ministère.

L' **Union *FO* Justice** dénonce qu'aucun point à l'ordre du jour ne soit pour avis ainsi que l'absence de document de travail sur des sujets essentiels comme les Plan de Continuité d'Activité (PCA). Dès lors, il n'est pas étonnant que ces derniers prennent la poussière après leur toilettage forcé de ces derniers mois.

Nous sommes également stupéfaits de constater que les outils tels les Documents Unique D'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ou encore les registres de Santé et Sécurité au Travail (SST) ne fassent pas l'objet d'une appropriation plus large sur le terrain.

Sur les DUERP, au-delà de leur nombre, il serait pertinent d'obtenir le nombre de plan d'action qu'ils contiennent. L'un des grands principes de la prévention est l'évaluation des risques mais si aucune action de prévention n'est planifiée et mise en œuvre, cette démarche perd de son intérêt !

Pour L'**Union *FO* Justice**, un travail doit également être enclenché sur les localisations des registres SST et la communication qui en est faite auprès des personnels. Une réflexion sur une version dématérialisée est à mener au sein de cette instance.

Comme nous l'avons fait avec le plan santé ou encore avec la charte de lutte contre les phénomènes de violence, nous soutiendrons l'ensemble des actions préventives qui pourront être conduites au sein de ce ministère.

Mais il est hors de question, pour nous, de servir de caution auprès des agents que nous représentons en L'ABSENCE D'ACTE CONCRET SUR LE TERRAIN !!!

Courrier postal : 3 avenue de Bellevue – 91210 Draveil –Tel : 01.69.39.10.00
Courriel : secretariat@fojustice.fr

Fait à Draveil, le 25 Janvier 2022
Les Représentants de l'**Union *FO* Justice**